



## Donation en espèce pour 1 enfant et Assurance vie pour l'autre

Par **pierresphinx**, le **30/10/2016** à **18:16**

Bonjour,

Ma mère prévoit de faire :

- 1 donation de X euros pour moi, déclaré comme une donation en argent exonérée car inférieure au plafond,
- ouvrir une assurance vie de X euros pour mon frère dans la banque de ma mère.

Problème : Dans le futur, lors d'une succession pour conserver l'égalité, j'ai peur que l'on déduise X euros de ma part que j'ai reçu en donation et que l'on ne déduise rien de la part de mon frère car il a une assurance vie qui n'est pas comptée dans la succession.

Comment faire pour compter l'assurance vie dans la part de mon frère comme sera comptée la donation dans ma part ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **31/10/2016** à **06:39**

Bonjour,

Qu'en pense votre notaire ?

Par **pierresphinx**, le **31/10/2016** à **11:57**

Bonjour,

je n'ai pas consulté le notaire. Je vais essayer de persuader ma mère de faire une donation en argent pour mon frère et moi (en espérant que mon frère accepte).

Par **Tisuisse**, le **31/10/2016** à **12:18**

Passer devant un notaire évite toute polémique au jour de l'ouverture de la succession.